



AVIS PUBLIC

En vertu de l'article 112 de la Loi sur l'urbanisme

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Belle-Baie a adopté l'arrêté 2024-03BM intitulé « Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Beresford » et l'arrêté 2024-03BZ intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Beresford » concernant la propriété située au 784, rue Principale, secteur Beresford et portant le numéro cadastral 20925020.

Les arrêtés ont été approuvés par le ministre pour Gouvernements Locaux et de la Réforme de la gouvernance locale le 8 novembre 2024.

L'arrêté 2024-03BM a été enregistré au bureau d'enregistrement pour le comté de Gloucester le 27 décembre 2024 au numéro 45672590.

L'arrêté 2024-03BZ a été enregistré au bureau d'enregistrement pour le comté de Gloucester le 27 décembre 2024 au numéro 45672616.